

ancien. Mais reconnaissons aussi que ce fier lion s'endormit d'un sommeil profond, sans plus faire parler de lui, durant la longue nuit du moyen-âge, et qu'il ne se réveilla enfin qu'au commencement du XIII^e siècle, au bruit des énergiques clameurs de l'affranchissement de nos pères.

Or, M. Debombourg, en présentant le détail des variations que ces armoiries ont subies, prétend qu'au XI^e siècle, sous la domination temporelle des archevêques, l'écu de la ville était de *gueules au lion d'argent grim pant* (1) *tourné à dextre*, et que le Chapitre de Saint-Jean mettait une couronne comtale sur la tête du lion en signe de son pouvoir temporel.

Est-ce bien sûr qu'au XI^e siècle ce blason existât déjà ainsi qu'il vient d'être décrit ? Et ne serait-ce pas plutôt en 1220, lorsque les habitants de Lyon, s'étant assemblés pour la première fois, se constituèrent en Commune, après avoir élu leurs magistrats, qu'ils prirent pour armes sur leur sceau un *lion lampassé d'argent sur champ de gueules* ? C'était en effet un signe de leur émancipation, un énergique emblème de la force et du courage (2). Ce fut alors que le nom latin de LUGDUNUM fut remplacé par celui de LEONA dérivant du premier emblème, d'où est venu naturellement plus tard celui de Lyon.

(1) En langage héraldique, on dit rampant et non grim pant, et l'on n'indique pas que le lion est tourné à dextre, ce qui est sa position ordinaire. Ainsi on dira correctement : de gueule au lion d'argent, ce qui veut dire suffisamment, pour ceux qui connaissent cette langue, que le lion est debout, c'est-à-dire rampant et tourné à dextre.

M. DE V.

(2) Il ne faut pas confondre un *sceau*, terme général qui indique toute empreinte scellant un acte, avec une armoirie, signe distinctif d'une *personne* ou d'une *corporation* (plus tard) noble et exerçant certains droits inhérents à la noblesse.

M. DE V.